

CONSEIL COMMUNAL TALENCE OUEST

REUNION PUBLIQUE - 8 MARS 2010

Monsieur CASTEX, Président du Conseil Communal Talence OUEST, précise que cette réunion publique a pour objet la présentation du diagnostic urbain préalable au réaménagement du quartier situé au sud du château Margaut.

Monsieur le Maire indique que la réflexion sur ce secteur émane des problèmes récurrents rencontrés sur le groupe scolaire G. Lasserre (entretien des bâtiments, restauration, circulation, ...). Il paraît évident qu'il faut restructurer les lieux, mais comment le faire ? Aussi, la Ville a fait appel à un urbaniste de renom, Monsieur Michel PETUAUD-LETANG, pour lui confier une mission de réflexion portant sur l'ensemble du périmètre avec comme contrainte le maintien de l'activité de l'école.

Monsieur GELLE, Adjoint en charge des aménagements urbains qui gère le dossier, indique que l'étude en question a pour but de dégager une vision globale de la situation et qu'en aucun cas il ne s'agit d'un projet finalisé. Elle fixe les axes de réflexion.

Présentation de Monsieur PETUAUD-LETANG (power point)

Bien que l'étude porte sur G. Lasserre, la réflexion va s'étendre sur un périmètre plus élargi. Il estime qu'il faut valoriser la perspective sur le château et le parc Peixotto. Le quartier est en mutation du fait du passage du tram, des constructions Eiffage, et bientôt Pichet, de la requalification de la Résidence Santillane. Cela correspond à la tendance actuelle de densification des centres d'agglomération qui est une nécessité liée à l'augmentation de la population et des impératifs du développement durable.

Il propose de reconstruire l'école sur le skate park et les terrains situés le long de l'avenue du Gal Leclerc, hors EBC. Une nouvelle voie pourrait être créée pour relier les rues Lasserre et Leclerc et offrir une perspective sur Peixotto . Les terrains de l'actuelle école pourraient quant à eux être destinés à des constructions.

Les questions qui suivent la présentation portent principalement sur l'école G. Lasserre et sur la densification du quartier qui a été suggérée par l'étude. En effet, le groupe scolaire actuel bénéficie d'un espace important, d'où des inquiétudes quant au futur équipement scolaire qui pourrait ne pas offrir suffisamment d'espace aux enfants.

Monsieur PETUAUD-LETANG précise, en s'appuyant sur la présentation de photos aériennes, que l'école actuelle offre peu d'espace aux enfants et qu'il est, de plus, entièrement minéralisé. Par ailleurs, il rappelle qu'elle est mitoyenne des antennes d'un opérateur téléphonique. D'où l'intérêt, dans le cadre d'une réflexion sur le devenir du site, d'une nouvelle école offrant plus de place aux enfants, notamment les espaces verts situés à proximité dont l'espace boisé à conserver. En outre, il préconise des espaces verts publics ouverts à tous afin d'échanger et de favoriser une ville qui s'ouvre à ses habitants. L'étude propose une végétalisation de 40 % de l'espace.

Des parents d'élèves font part de leur intérêt pour l'étude au vu notamment de l'état actuel de l'école G. Lasserre. Le projet de construction d'une nouvelle école est soutenu par les parents qui regrettent néanmoins qu'il soit difficile d'anticiper d'ores et déjà le nombre d'enfants à scolariser et ce d'autant plus que des logements vont certainement être construits.

Par ailleurs, certaines personnes présentes considèrent que cette étude prône la circulation automobile en créant notamment une nouvelle voie, mais surtout une urbanisation démesurée qui se traduit dans la présentation par la construction d'immeubles, d'une part sur l'emprise de l'école actuelle, d'autre part le long du cours de la Libération.

Monsieur PETUAUD-LETANG répond que l'évolution actuelle en terme d'urbanisation s'oriente vers une densification des centres villes et un développement des modes de déplacements doux. Cela s'oppose à l'étalement urbain, très coûteux en terme d'infrastructures et d'équipements, qui favorise la circulation automobile source de pollution.

Monsieur le Maire ajoute que chaque ville de la CUB s'est vue attribuer des objectifs en terme de constructions qui sont contenus dans le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.). L'objectif est de répondre à la demande croissante de logement sur l'agglomération tout en respectant les enjeux du développement durable. La CUB envisage 200 000 habitants de plus d'ici 20 ans, il convient donc dès aujourd'hui d'engager une réflexion sur cette question.

Il considère qu'il vaut mieux anticiper afin de mieux maîtriser.

Thierry GELLE conclut en rappelant qu'il ne s'agit pas d'un projet mais d'une étude qui offre une vision globale. En ce qui concerne la procédure, c'est le programmiste qui va réaliser le cahier des charges pour faire un programme en vue d'un concours d'architecte .

Le planning définitif pourra être fixé d'ici 2 à 3 mois avec une école construite d'ici 4 ans.